

**M. Lewis:** Monsieur le président, je veux dire quelques mots à propos du projet de loi et proposer aussi quelques amendements que les ministres en cause verront j'espère d'un bon œil. Quelle qu'ait pu être la raison de mettre sur pied la Compagnie des jeunes Canadiens à l'origine, c'était une bonne idée et ce l'est encore. Que cet organisme existe, c'est très bien mais, à mon avis, à une seule condition.

A quoi songeait-on quand on a fondé la CJC? S'agissait-il de créer un instrument qui permettrait aux jeunes Canadiens—ceux qui nourrissent des griefs contre la société, par exemple—de participer véritablement aux décisions concernant nos problèmes quotidiens ou envisageait-on un autre club ou une autre troupe de scouts qui serait, en quelque sorte, un club de bienfaisance conformiste auquel les jeunes pourraient participer? A notre avis, si l'on a l'intention, comme l'ont indiqué certains membres de l'opposition officielle, de faire de la Compagnie des jeunes Canadiens une simple association charitable et bienfaisante, nous n'avons pas besoin des fonds publics pour créer ce genre d'organisme conformiste. Nous pourrions l'obtenir de bien d'autres façons. Bon nombre d'entre nous ont contribué et ont continué de contribuer aux organisations privées qui cherchent à aider les Canadiens dans le besoin. S'il s'agissait de prévoir ce genre d'assistance aux personnes dans le besoin, ce n'est pas ainsi que le Parlement devrait s'y prendre.

Nous devrions aider les nécessiteux en appliquant les mesures économiques et sociales qui les tireront de leur pauvreté, quelle que soit l'orientation de ces mesures: le plein emploi, la réduction du coût de la vie, l'accroissement des pensions, et ainsi de suite. Nous n'avons pas besoin d'une organisation qui ferait la charité à certaines personnes. Il n'est certes pas nécessaire que le Trésor public parraine une association de ce genre. Nous avons au Parlement la responsabilité et le pouvoir de décider ce dont les Canadiens auront aujourd'hui besoin pour les tirer de leur misère.

Sauf erreur, la Compagnie des jeunes Canadiens allait être tout simplement une organisation qui favoriserait la dissidence au Canada d'une manière responsable. J'ai compris que c'était ce dont on avait alors besoin dans notre pays et ce dont on a besoin maintenant. Cette entreprise justifie une aide nationale au profit d'un certain genre d'organisation, en particulier les jeunes, pour aider les personnes obligées de vivre dans les taudis, les locataires qui se font rouler par les propriétaires ainsi que les indigènes et les autres

[L'hon. M. Dinsdale.]

groupes qui souffrent de la discrimination et d'un autre genre d'injustice. Cette organisation pourrait aider ces personnes à redresser la tête et à hurler comme des fous contre l'ordre établi qui les a placés dans cette situation.

Si la Compagnie des jeunes Canadiens n'a pas l'intention d'œuvrer dans ce sens, je ne vois alors aucune raison de dépenser un seul dollar du Trésor public. Si nous accomplissons cette tâche comme il se doit, les gens en place vont s'inquiéter—j'entends par là non seulement ceux qui font partie du gouvernement, fédéral, provincial ou municipal, mais du Parlement et des Assemblées législatives. Ils vont se faire critiquer, se faire secouer, et c'est une bonne chose pour la démocratie. Il n'est rien de pire pour un régime démocratique que lorsque tout le monde se conforme aux normes établies dans la société. Il n'est rien de plus facile, pour des gens au pouvoir, et je ne veux pas parler ici du gouvernement actuel, que de s'encroûter et de croire que ce qu'il fait est l'unique chose à faire. J'ai pu me rendre compte, en étudiant l'histoire politique des divers pays, que la chose la plus facile pour un gouvernement, quelle que soit sa nuance politique, c'est de s'encroûter et de ne voir que les qualités de son administration, d'être incapable d'aller au fond des choses ou de comprendre vraiment ce que la population considère comme ses exigences quotidiennes. En ce qui me concerne, c'était là l'objectif à atteindre en instituant la Compagnie des jeunes Canadiens. Au nombre des principaux objectifs assignés à la Compagnie figurait notamment celui de s'assurer que le gouvernement était au courant des griefs des gens. Elle devait faire en sorte que le gouvernement prenne conscience de leur colère, de leurs déceptions, de leur mécontentement, de leurs critiques et de leurs clameurs contre les autorités qui les avaient réduits à une telle situation. Pour moi, c'est là quelque chose de salutaire.

Il n'y a que les gens satisfaits d'eux-mêmes, en régime démocratique, qui peuvent trouver à redire contre ceux qui critiquent la situation où ils se voient réduits ou contre ceux qui se font un devoir d'aider les désavantagés à s'organiser et à faire entendre leurs protestations. C'est là le seul objectif de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Je n'ai pas d'objection à ce qu'on accorde de l'aide à un parlement de jeunes ou à toute autre formule à laquelle ceux-ci pourraient participer en vue d'acquérir un sens plus averti de leur citoyenneté—et je leur souhaite d'en avoir davantage que certains de leurs